

Convention collective des Entreprises des Services A la Personne La Formation Professionnelle : des avancées

Le 18 décembre 2009 s'est tenue, comme prévu, une des commissions mixtes de négociation de la convention collective des Services A la Personne (SAP). Après une bouderie de près de 6 mois, la FESP - Fédération des Entreprises de Services au Particulier (Médéf) - a repris le chemin de la négociation. Elle a déclaré respecter le travail fait par les autres partenaires sociaux... mais a posé quelques conditions, comme par exemple, la suspension de la désignation d'AGEFOS-PME en tant qu'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA).

Trois textes mis à signature ont reçu l'accord de **la CFTC**:

* sur la **Formation Professionnelle** avec entre autres la désignation d'AGEFOS-PME comme OPCA de la branche... ;

* sur **l'acte paritaire fondateur du financement du paritarisme dans la branche** : l'accord définit la contribution des entreprises soit 0,10% de la masse salariale et les conditions d'utilisation de ces fonds, le fonctionnement des instances paritaires, les études, les assistances techniques, etc. ;

* sur **les statuts de L'Association Nationale de Gestion du Paritarisme des Entreprises de Services à la Personne (APNESAP)**, chargée de la gestion de cette contribution.

La CFTC Santé Sociaux, seule fédération nationale couvrant les 3 « piliers » du SAP (Associations, Entreprises, Particulier Employeur) a signé ces 3 textes. Elle se félicite qu'il en soit ainsi de l'ensemble des partenaires sociaux qui depuis juin, sous la présidence active d'un représentant du Ministère du travail en tant que Président de la Commission Mixte, ont su trouver un terrain d'entente sur un des sujets essentiels pour que salariés et entreprises rendent un service de qualité, **celui de la formation professionnelle**.

Dans les échanges, après avoir reconnu la sagesse du retour en négociation de la FESP, **la CFTC**, lui a fait des propositions concrètes pour que les « revendications » qu'elle présente viennent « enrichir » les débats et les textes actuels et à venir. **Trop de salariés restent sans couverture conventionnelle à ce jour**, et pour avancer rapidement, chacun se doit de respecter l'ensemble des partenaires présents autour de la table.

La CFTC rappelle à cette occasion qu'elle est signataire, avec l'ensemble des partenaires sociaux, dont la FEDESAP – Fédération des Entreprises de Services à la Personne (CGPME) – d'un courrier au Ministre du Travail, M. Darcos, et au Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi, M. Wauquiez, les informant expressément des avancées des négociations : les partenaires sociaux voudraient en effet, voir étendus le plus rapidement possible les accords qui vont leur être présentés.

Paris, le 21 décembre 2009

Contacts presse :

Chargé du dossier, Gérard SAUTY : 06 86 26 58 59

Michel Rollo : 06 62 71 25 40

www.cftc-santesociaux.fr